

- ✓ Décrivez vos besoins et **gagnez du temps**, nous recherchons pour vous des solutions
- ✓ Recevez directement sous **48h vos propositions d'assurances**
- ✓ C'est **GRATUIT**, sans engagement

Contactez vite pour tout renseignement :

Mme Amélie DUPOUY
10 rue Henner
75009 Paris

Tél : 01 53 25 23 55 – Fax: 01 40 82 42 98

Mail : adupouy@henner.fr

Pour Chaque moment de votre vie professionnelle

Vos Expositions,

Le Transport de vos œuvres,



Votre Atelier,

Votre Responsabilité Civile

**Nous vous apportons la meilleure protection
au meilleur prix.**

Pour les membres de l'Association « Maison des artistes » des tarifications et garanties très compétitives ont été négociées

MATEO : L'assurance de vos Expositions/Transports de vos œuvres

Ce contrat est destiné à couvrir les dommages qui peuvent survenir à vos œuvres lors de leur Transport et de leur Exposition.

Les garanties du contrat « TOUS RISQUES », chargement et déchargement inclus, couvrent notamment en France :

(pour une couverture hors de France : nous consulter)

- Les transports effectués par véhicule privé
- Les transports effectués par un transporteur professionnel, qu'il s'agisse de transport terrestre, maritime ou aérien
- Le séjour en exposition de vos œuvres

Une tarification très compétitive a été mise en place pour La Maison des Artistes.

A titre d'exemple la prime pour le transport et l'exposition d'œuvres d'une valeur totale de 21.000€ est de 108,30€, pour 1 mois de garantie.

Les + du contrat

Une garantie complète exposition « clou à clou » : ce contrat allie une assurance en cours de transport à une assurance exposition. Les œuvres sont couvertes sans interruption dès lors qu'elles quittent les locaux jusqu'au moment où elles y retournent.

Plus de soucis ! La garantie est automatique dès réception du questionnaire complété.

La demande devant être faite 48h au moins avant le transport.

Dès réception de celle-ci, la garantie est acquise .

Des modalités d'indemnisation simples en cas de sinistre.

GMC Services SAS de Gestion et Courtage d'Assurances -Capital de 5 750 000 € - RCS Paris B 323 377 739

Siège social : 10 rue Henner 75459 Paris cedex 09 –

Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes au code des assurances

Numéro d'immatriculation ORIAS : 07 002 039 – TVA intra-communautaire FR 4832337739

MATLO : L'assurance Multirisques de votre atelier

Ce contrat est destiné à couvrir les dommages qui peuvent survenir à vos locaux professionnels et à vos biens.

Que vous soyez propriétaire ou locataire, cette assurance est indispensable car il existe de véritables risques, en particulier :

- Incendie, explosion
- Dégâts des eaux
- Vol et vandalisme
- Bris de glace
- Bris de machine,
- Défense et recours

Cette assurance permet aussi de vous indemniser lorsque vous êtes responsable d'un sinistre :

- Dommages matériels/immatériels causés à un voisin ou à un tiers
- Risques locatifs si vous êtes locataire

MATPRO : L'assurance Responsabilité Civile Professionnelle

Ce contrat est destiné à couvrir les dommages que vous pourriez causer à autrui lors de vos activités professionnelles à savoir :

- Dommages corporels,
- Dommages matériels et immatériels

Cette assurance est de plus en plus demandée par les organisateurs lors d'exposition de vos œuvres.

Elle est indispensable si vous recevez du public dans votre atelier et/ou si vous donnez des cours.

Dans certains cas, cette assurance peut aussi être intégrée dans le contrat Multirisques Atelier.